

Signature d'un accord global entre M&P et la République Gabonaise

Afin de renforcer leur coopération, Maurel & Prom (le « Groupe », « M&P ») et la République Gabonaise ont conclu un accord global en plusieurs volets.

Dans le cadre de cet accord, les parties ont approuvé la libération immédiate au profit de la République Gabonaise des 43 M\$ placés sur un compte-séquestre au titre du portage des coûts antérieurs à 2018 sur le permis d'Ezanga, ainsi que le paiement d'un montant complémentaire de 57 M\$ à la République Gabonaise.

En contrepartie, cet accord permet :

- La signature d'un avenant au Contrat d'Exploration et de Partage de Production (« CEPP ») du permis d'Ezanga (80% M&P, opérateur), incluant notamment le changement de certains termes ainsi que l'extension de la période d'exploration jusqu'en 2026 ;
- La signature de nouveaux CEPP pour les zones de Kari et Nyanga-Mayombé (100% M&P, opérateur), et dont les périodes d'exploration courront désormais jusqu'en 2029 ;
- La mise en place d'un mécanisme de récupération dans le temps par M&P de certaines créances (lesquelles s'élèvent à 98 M\$ au 30 septembre 2021).

Olivier de Langavant, Directeur général de M&P, a déclaré : « *Ce protocole d'accord mutuellement bénéfique témoigne de la forte volonté commune de la République Gabonaise et de M&P de renforcer leur relation. Il marque l'engagement de long terme de Maurel & Prom au Gabon et améliore le cadre permettant le développement des activités du Groupe dans le pays. La reprise des forages de développement en juillet, ainsi que la finalisation récente d'une campagne d'acquisition de données de gradiométrie magnétique couvrant l'ensemble de la surface de notre permis d'Ezanga, témoignent de cet engagement à maximiser le potentiel de nos actifs* ».

